



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commerce électronique

Question écrite n° 84562

Texte de la question

M. Stéphane Demilly appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la nécessité de mieux protéger les internautes effectuant des achats sur internet. Ainsi, les conditions de vente affichées sur les sites de vente d'occasion n'obligent pas le vendeur, anonyme jusqu'à la livraison, à justifier son titre de propriété sur l'article. De ce fait, le risque existe de voir ainsi s'écouler des marchandises volées ou des contrefaçons. Il souhaite donc connaître les garanties légales dont peuvent bénéficier les acheteurs en ligne et les obligations auxquelles sont soumis les vendeurs en ligne.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84562

Rubrique : Ventes et échanges

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2006, page 872